



Requalification de CDD en CDI

Par sebou

Bonjour à tous,

mon épouse accumule les CDD dans le secteur public (poste de remplacement d'une personne en congé de longue maladie) depuis septembre pour des périodes allant de 2 à 3 mois parfois.

Elle est systématiquement dans le flou à chaque renouvellement et le dernier renouvellement de contrat s'est opéré après l'échéance du CDD alors qu'elle avait repris le travail.

J'ai trouvé cet encart sur le site service-public.fr, à savoir :

- lorsque le salarié conserve son emploi après l'échéance du CDD alors qu'aucun accord de renouvellement n'a été prévu, le contrat devient un CDI. Le salarié conserve l'ancienneté acquise au cours du CDD. La durée du CDD est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le CDI.

Est-ce applicable dans son cas ? Si oui, quelle est la procédure ?